

Introduction : la place des sciences sociales dans les Relations internationales

Andy Smith, Spirit, IEP de Bordeaux

La question du pouvoir qui dépasse les frontières des Etats a toujours été d'une importance primordiale. En effet, elle précède la formation des Etats de très loin. Toutefois, et quoi que l'on dise sur « la globalisation », la centralité du pouvoir « extra-étatique » saute davantage aux yeux dans un monde qui devient de plus en plus interdépendant. Dans ce contexte, la recherche en sciences sociales est appelée à jouer un rôle social essentiel non seulement dans la production des connaissances sur le pouvoir qui dépasse l'Etat, mais aussi, et plus fondamentalement encore, dans la construction, la proposition et la défense de concepts et de grilles d'analyses permettant à la fois de générer ces connaissances et de les interpréter. Comme le souligne le projet scientifique de *Dynamiques Internationales*, ce double objectif ne peut se passer d'un approfondissement du rapport entre les sciences sociales et le champ d'étude qu'on appelle habituellement « Les Relations internationales » (les RI). Dans ce texte court à vocation introductive je souhaite simplement esquisser un point de vue personnel sur l'état actuel de ce rapport et sur comment il pourrait être développé et enrichi.

Schématiquement, au cours d'une succession d'enquêtes ciblées essentiellement sur l'Union européenne effectuées depuis le début des années 1990, ma trajectoire théorique m'a amené progressivement de l'analyse des politiques publiques, à la sociologie politique, puis à l'économie politique. Pendant ce parcours, j'ai rencontré les RI à de nombreuses reprises. Or, de manière globale, deux aspects de ce champ d'étude m'ont toujours frappé. D'un côté, la quantité des travaux en RI se nourrit de débats théoriques intenses et explicites qui témoigne d'une véritable communauté intellectuelle fortement tournée vers une réflexivité épistémologique et méthodologique. De l'autre côté, j'ai souvent été étonné et interpellé par l'existence continue dans ce champ d'une série de débats qui ne font plus l'objet de controverse dans le reste des sciences sociales (par exemple sur l'unité des Etats ou sur l'obsolescence d'analyses néo-marxistes de l'économie). Partant de ce constat rapide et quelque peu primaire, il me semble que l'heure est vraiment à un rapprochement qui ne peut se faire que si les chercheurs impliqués sont prêts à progresser dans les deux sens, c'est-à-dire :

- une reconnaissance chez les chercheurs formés ailleurs dans les sciences sociales qu'ils ont beaucoup à apprendre des RI et qu'ils peuvent et doivent légitimement s'y investir ;
- une reconnaissance chez les spécialistes des RI que dans les sciences sociales il existe de nombreux concepts, grilles d'analyse et méthodes de recherche qui peuvent les aider à définir, à problématiser et à étudier leur objet respectif.

Afin d'alimenter ce processus d'échange, et – espérons-le – de rapprochement, développons rapidement deux séries de propositions qui visent à encourager davantage de clarté dans la manière dont nous exposons nos thèses et nos arguments. La première concerne les concepts que nous utilisons pour circonscrire et appréhender nos terrains respectifs ; la deuxième renvoie aux logiques d'explication et aux hypothèses causales que nous avançons.

Echanger sur le plan des outils : Les concepts intermédiaires

La question du choix et de la définition des outils de recherche se place logiquement au cœur des possibilités d'échange inter et infra-disciplinaire. Par outil, j'entends ici les « concepts intermédiaires » qui permettent de faire la jonction entre les interrogations du chercheur et son terrain respectif. Pour résumer, dans le travail d'un chercheur, un concept intermédiaire peut et doit jouer trois rôles.

Tout d'abord, il aide à transformer un sujet « plat » en un objet de recherche construit et problématisé. Par exemple, le concept de *régulation* (Boyer, 2004) permet de produire de nouvelles connaissances sur le sujet du commerce international parce qu'il guide la recherche vers l'activité politique qui structure et « régularise » les marchés et les industries. Plus exactement, développé d'abord en économie et en sociologie, ce concept permet aux chercheurs des RI de mieux saisir les normes et les règles qui à la fois contraignent et rendent possible la production et la vente des biens et des services dans le monde.

Un deuxième rôle joué par les concepts intermédiaires concerne la circonscription du terrain empirique. Ici une partie majeure des chercheurs en RI tend toujours à privilégier les « pays » comme l'entité politique à observer. Or, un des apports généraux et généralisables de l'analyse des politiques publiques consiste plutôt à montrer l'importance d'une entrée en matière par *secteur* d'activité sociale, économique et politique (Muller, 1990 ; Hassenteufel, 2008). En effet, conceptualisée ainsi, l'analyse sectorielle permet d'appréhender les pouvoirs publics « au concret » (Padioleau, 1982), et ceci en rendant « étudiable » le caractère multi-scalaire de la régulation politique contemporaine.

Enfin, un troisième rôle joué par les concepts intermédiaires consiste, bien entendu, à guider l'interprétation des résultats d'enquête. A ce titre, par exemple, le concept de *logique d'action*, si souvent utilisé dans la sociologie des organisations (Friedberg, 1993), permet de cerner et de comparer le comportement des acteurs étudiés, ainsi que leurs changements ou continuités.

Aujourd'hui, de nombreux chercheurs en RI utilisent couramment et avec bonheur les concepts intermédiaires de ce type. Toutefois, force est de constater que cet usage n'est pas toujours mis en évidence, ni adossé aux travaux fondateurs menés en dehors des RI. Rendre plus explicite la définition, le choix et la fécondité de nos concepts constitue donc un premier pas vers la mise en place d'un débat plus soutenu et structuré entre les RI et le reste des sciences sociales.

Echanger sur le plan de la causalité : les logiques d'explication

Une deuxième piste pour avancer dans cette direction concerne la mise en débat de la causalité dans l'analyse politique. C'est en tout cas ce que nous invite à faire un ouvrage récent de Craig Parsons (2007) sur les arguments causaux développés en science politique. Selon Parsons, notre communauté scientifique a beaucoup à gagner d'une explicitation dans nos écrits de leurs thèses et hypothèses causales. Le deuxième apport de l'ouvrage de Parsons est que tout en identifiant clairement les clivages théoriques fondamentaux qui nous divisent, il propose une catégorisation et une nomenclature qui, dans le domaine des RI, permettent de dépasser les distinctions classiques entre réalistes, libéraux, et constructivistes. En « traduisant » Parsons sous cet angle, on peut distinguer trois logiques d'explication majeures :

- celle des *structuralistes* pour qui l'explication causale est centrée sur les intérêts matériels des parties prenantes. Ici « les intérêts » sont conceptualisés comme étant extérieurs aux jeux d'acteurs. Un des grands intérêts de l'analyse de Parsons est qu'il montre la proximité entre une explication marxiste et celle des tenants des choix rationnels ;
- celle des *institutionnalistes* pour qui les causes de l'activité politique sont les institutions, c'est-à-dire le système de règles, de normes et d'attentes qui domine l'espace politique étudié ;
- celle des « *idéationnalistes* » pour qui les intérêts et les institutions sont constamment interprétés par les acteurs concernés. La cause des phénomènes politiques comme le changement d'une norme internationale se trouve donc dans le travail d'interprétation qui structure les préférences et les comportements des acteurs.

Soulignons que plutôt que de rechercher un consensus entre les partisans de ces trois logiques d'explication, Parsons estime que les sciences sociales ont plus à gagner en les mettant en débat de manière transparente et systématique. Plus exactement, le défi consiste à encourager davantage

de clarté dans les argumentaires afin d'encourager des confrontations plus frontales des raisonnements développés. Si cet objectif soulève un beau défi pour les sciences politiques en générales, pour les raisons esquissées plus haut il comporte un sens particulier pour la recherche en RI. Un des paris derrière la fondation de *Dynamiques Internationales* est qu'il existe aujourd'hui des chercheurs en RI qui sont prêts à relever cet ordre de défi. Rassemblons-nous donc derrière cette ambition difficile mais stimulante : le jeu en vaut la chandelle !

Références citées

Boyer R. (2004) *Théorie de la régulation*, Paris, La Découverte (Repères).

Friedberg E. (1993) *Le pouvoir et la règle*, Paris, Le Seuil.

Hassenteufel P. (2008) *Sociologie politique : l'action publique*, Paris, Armand Colin.

Muller P. (1990) *Les politiques publiques*, Paris, PUF (Que sais-je ?).

Padioleau J-G. (1982) *L'Etat au concret*, Paris, PUF.

Parsons C. (2007) *How to Map Arguments in Political Science*, Oxford, Oxford University Press